
Discours de la députation de la section des Tuileries qui témoigne de sa reconnaissance à la Convention pour ses travaux et annonce avoir déjà fourni 1276 livres de salpêtre, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la section des Tuileries qui témoigne de sa reconnaissance à la Convention pour ses travaux et annonce avoir déjà fourni 1276 livres de salpêtre, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 31-32;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20166_t1_0031_0000_5

Fichier pdf généré le 23/01/2023

son empire voudroient encore profiter de ce nouvel attentat pour effrayer et décourager le peuple; ils prétendent qu'ainsi trompé par ceux que sa confiance avoit placé pour veiller au Salut public, le peuple est maintenant inquiet, et se trouve sans nul appui après tant de forfaits.

Législateurs, la section constante du faubourg Montmartre et les autorités constituées qui la composent viennent dans votre sein donner un démenti formel à ces assertions aussi fausses qu'injurieuses au caractère du peuple... Non, Législateurs; loin que cet événement altère, affaiblisse notre confiance en vous, nous venons rendre hommage à vos glorieux travaux et à la victoire éclatante que vous venez de remporter sur la horde de scélérats dont les ramifications s'étendent jusqu'aux extrémités de la République pour l'immoler à leur cruelle ambition. Nous venons vous jurer de ne jamais nous séparer de vous et de vous seconder de toutes nos forces et notre courage pour exterminer quiconque attenteroit à la représentation nationale.

Plusieurs factions existent dans ce moment; elles suivent toutes des marches différentes pour anéantir la liberté, l'une est déjà sous le glaive de la loi. La Justice nationale est prête à s'appesantir sur sa tête. Votre Comité de Salut public vous a annoncé qu'il en existoit d'autres; qu'elles tremblent! et qu'elles n'espèrent pas que la chute de celle-ci, puisse augmenter leur audace. Vous ne souffrirez pas qu'il existe aucun factieux au milieu de nous. Vous sévirez également sur tous, et si vous pouviez courir quelques dangers en appesantissant la hache nationale sur les traîtres, nous vous le jurons : nous vous ferons un rempart de nos corps et ils ne parviendront jusqu'à vous qu'après avoir passé sur nos cadavres sanglants; que la tête de tout conspirateur tombe, et que tout factieux sache enfin que le peuple qui jusqu'alors s'est montré vertueux en sacrifiant tout à la conquête de sa liberté, n'a jamais eu, et n'aura jamais cette confiance aveugle qu'on lui suppose pour des êtres immoraux qui n'ont que le langage du patriotisme; il faut bien que ces monstres le connoissent susceptible de vertu puisqu'ils en empruntent le langage croyant mieux le tromper.

Le calme qui règne dans cette grande cité depuis que la loi révolutionnaire exerce son empire pour juger tous les coupables d'attentats contre la République, prouve que, plein de confiance dans les travaux de la Convention nationale, le peuple voit avec satisfaction que les traîtres n'auront bientôt plus d'asile sur la terre de la liberté. Nous endurerons avec patience les privations en tous genres que nos cruels ennemis nous font souffrir, et notre courage n'en sera point abattu. Nous connoissons nos ressources, elles vous sont confiées, et déjà vous les avez agrandies, en faisant restituer à la Société les vols qui depuis des siècles avoient été faits à la nation, rien n'échappera à votre surveillance pour le bonheur et l'intérêt de la patrie; vous ferez bientôt disparaître le crime de dessus la terre fortunée, et prouverez à l'univers qu'il n'y a de gouvernement heureux, que celui où la probité et la vertu en sont la base. Alors, toutes les factions seront anéanties.

Législateurs, au nom du salut public, restez à votre poste, continuez vos glorieux travaux et la patrie est sauvée.

Vive la République une et indivisible! Vive la convention (1).

54

La section des Tuileries se présente à la barre; elle appelle la sévérité de la Convention nationale sur les conspirateurs nouvellement découverts; elle représente que toujours elle a surveillé les traîtres, et qu'elle les surveille encore; elle proteste de sa confiance dans la Convention, dans les comités de salut public et de sûreté générale, et termine en annonçant qu'elle a déjà fourni à la République 1276 liv. de salpêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

BAUDOIN, imprimeur de la Convention, porte la parole. Il prononce le discours suivant (3).

« Représentants du peuple,

« S'il falloit qu'à chaque occasion qui lui en est offerte, le peuple vint en masse vous témoigner sa confiance et sa gratitude, sans cesse il vous environnerait, sans cesse il vous presseroit dans ses bras... il ne vous quitteroit jamais!

« Depuis le moment où l'annonce d'une conspiration vous a fait prendre des mesures vigoureuses contre les traîtres, la section des Tuileries a gardé un silence profond... mais pour déjouer avec plus de succès les trames ourdies pour diffamer et dissoudre la représentation nationale.

Nous le rompons aujourd'hui, ce silence effrayant pour le crime seulement... Que la malveillance et la perfidie ne s'en targuent donc pas en faveur de la trahison.

« Des hommes déterminés à mourir pour la patrie, déterminés à plus encore...! N'avons-nous pas appelé sur la tête de nos enfans, présumés coupables, la vengeance nationale. De tels hommes auroient-ils donc pu entendre avec indifférence le récit de la plus horrible conspiration?

« Pères de la patrie... placés plus près du temple de la liberté, c'étoit à nous de veiller sur ce dépôt sacré; c'étoit à nous qu'il appartenoit de surveiller les conspirateurs, et surtout ces royalistes déguisés auxquels la terreur avoit naguères fermé la bouche, et qui maintenant crient aussi à la trahison, et voudroient, pour perdre et bouleverser la République, trouver dans chaque patriote, un traître et un scélérat: c'étoit à nous enfin qu'il appartenoit d'opposer les premiers nos corps aux poignards des assassins, et d'en former un rempart à ces députés courageux qui ne cessent de démasquer l'intrigue, et de frapper jusqu'au milieu d'eux, tout ce qui s'oppose au bonheur du peuple.

« Confiance à la Montagne, confiance aux Comités de salut public et de sûreté générale de la Convention nationale! punition prompte des traîtres, des usurpateurs de la souveraineté nationale! honneur à la vertu, sans laquelle il n'existe point de vrai patriotisme!

(1) C 299, pl. 1045, p. 8. Signé SAINT GEORGES (présid.), ROLLET (secrét.-greffier).

(2) P.V., XXXIV, 13. Bⁱⁿ, 8 germ. (2^e suppl^t); J. Sablier, n° 1211; Ann. patr., n° 445; Mess soir, n° 581.

(3) D'après Débats, n° 548.

« La section des Tuileries annonce à la Convention nationale qu'elle a déjà livré 1 273 livres de salpêtre à l'agence nationale en cette partie : ce travail est dans la plus grande activité; et il n'est pas un seul citoyen qui ne s'empresse d'y employer ses bras, son temps et ses moyens.

« 535 livres de vieux linge et de charpie, 186 paires de bas, 1 216 chemises, 432 paires de bas viennent aussi d'être remises au dépôt de l'agence des hôpitaux militaires de la part de la section » (1).

55

[BEZARD], membre du Comité de législation, demande si la Convention nationale veut entendre la seconde lecture des décrets rendus dans ses séances des 22 et 23 ventôse dernier, sur les donations et successions (2); il ajoute que, conformément aux ordres de la Convention, le Comité a fait imprimer ces décrets, et qu'il ont été distribués depuis quelques jours; il assure qu'ils ont été soigneusement examinés.

La Convention nationale décrète que les décrets dont il s'agit seront sur-le-champ déposés au bureau des procès-verbaux, pour être expédiés sans nouvelle lecture (3).

56

La société populaire de Maisons-Alfort, canton de Charenton, district de l'Egalité, félicite la Convention sur les décrets immortels qu'elle rend chaque jour pour le bonheur du peuple, demande qu'on lui conserve la jouissance du temple de la Raison, où elle tient ses séances (4).

L'ORATEUR de la députation. Représentans,

La Société populaire de Maisons-Alfort, canton de Charenton, district de l'Egalité suit avec cet intérêt pressant qu'inspire l'amour de la Liberté, les sublimes efforts de la Convention pour la conquérir et pour la défendre. Vos lumières, votre sagesse vous font embrasser tous les tems, vous font voir tout le bien à faire! et pendant que pressés de repousser les vils despotes qui nous entourent, vous guidez nos braves frères avec tant de succès, vous vous occupez avec le même avantage de la prospérité de l'intérieur de la République, et des moyens d'assurer le bonheur de l'humanité entière. Quel est le patriote qui n'a pas applaudi avec transport et dont le cœur n'a pas été ému en connaissant votre décret pour le soulagement des patriotes indigents; celui qui prépare la liberté du monde entier en assurant celle de tous les habitants

(1) C 299, pl. 1045, p. 14. Signé: GROUVELLE (v.-présid.), GURELL (secrét.); *Débats*, n° 548; p. 2-3; *Mon.*, XX, 20.

(2) Voir *Arch. parl.*, LXXXVI, 388 et 427.

(3) P.V., XXXIV, 14. M.U., XXXVIII, 41; *J. Perlet*, n° 547. Minute signée BEZARD (C 296, pl. 1003, p. 4); Décret n° 8506.

(4) P.V., XXXIV, 14. *Bîn*, 8 germ. (2^e suppl^t); *Débats*, n° 548, p. 2; *Mon.*, XX, 14.

des possessions lointaines de la République, et le décret vraiment paternel, que vous avez rendu antérieurement à ceux-ci pour détruire la mendicité: mais quel beau moment pour la République entière que l'instant où nous sommes! Vous déjouez les menées les plus perfides de nos ennemis; et c'est à la sagesse qui préside vos conseils que la Liberté doit cette nouvelle victoire. Inspirée par ces sentimens et par la conviction que nous avons du triomphe de la Liberté et de l'Egalité, la Société républicaine de Maisons-Alfort fait des Droits de l'homme et de vos décrets le texte de ses travaux, la règle de sa conduite et le droit de sa mission, pour répandre les bons principes, les seuls vrais, et qui en sont la conséquence. Les citoyennes de notre commune assistent régulièrement à nos séances. Déjà leurs enfants annoncent qu'ils sont l'espoir de la Patrie et de la Liberté; et nos séances du décadi sont consacrées à les entendre répéter les Droits de l'homme, quelques ouvrages républicains qui en sont l'interprétation, et à applaudir à ces heureux essais.

Que ne pouvons nous faire davantage, et vous imiter de plus près pour les succès de la glorieuse cause que nous sommes tous appelés à défendre! Depuis longtemps il n'existe plus parmi nous aucune trace de l'aristocratie et dès que nous l'avons pu, nous avons anéanti celles du fanatisme: nous sommes en sentinelles pour découvrir, pour arrêter les projets des ennemis de l'intérieur et les terrasser de tous nos efforts. Les deux autorités constituées et la Société populaire de Maisons-Alfort, à la nouvelle de l'infâme trahison, que vous poursuivez en ce moment se sont levées; ont renouvelé le serment de vivre libres ou de mourir, et de rechercher jusques dans leur retraite la plus obscure, les scélérats qui doivent tomber sous le glaive de la loi. Nous vous demandons à réitérer au nom de nos commettants le même serment.

Mais vous, représentans, Glorieuse Montagne, placés pour agir avec plus de succès formant une masse de lumières, étant un ensemble d'hommes courageux, en qui la République entière met sa confiance, immolez tous les traîtres, restez à votre poste jusqu'à ce que les armes de la République forcent les tyrans coalisés à vous demander la paix, et que l'exécution de votre décret constitutionnel assure à jamais le bonheur de la République.

Nous vous demandons de vouloir bien nous conserver la jouissance du temple de la Raison où nous tenons nos séances, et nous vous annonçons que la municipalité de Maisons, le Comité de surveillance et la Société populaire ont porté au district de l'Egalité 170 liv. en assignats, 6 liv. 15 s. en argent, 88 chemises, 7 paires de souliers, 6 paires de bas, un uniforme complet, une giberne et 7 livres de charpie offerts par les citoyens de cette commune pour les défenseurs de la patrie, ainsi qu'il est constaté par le reçu de ce district en date du 3 pluviôse 2^e année. Vive la République! Vive la Montagne » (1).

(1) C 297, pl. 1015, p. 12, 13. Signé: TROUNE (présid.), GODIN (commiss.), LACROIX aîné (secrét.), IGNARD, PORET (maire), PAQUIEZ.